

Le 8 octobre 2019

Communiqué de presse

Assemblée générale des délégués de la CARMF en 2019

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

Le samedi 5 octobre 2019, l'Assemblée générale des délégués qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Paris sous la présidence du Docteur Thierry Lardenois, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice 2018,
- les placements mobiliers et immobiliers.

Les comptes 2018 font apparaître un résultat net en excédent de 99,1 millions d'euros pour les trois régimes gérés par la CARMF (complémentaire, ASV et invalidité-décès). Les charges se sont élevées à 2,1 milliards d'euros, et les produits à 2,2 milliards d'euros notamment grâce à un résultat financier de 219,8 millions d'euros.

À l'issue de ces différentes présentations, les délégués ont approuvé à la quasi-unanimité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2018. En effet, le résultat a été de 97,71 % de "OUI" et de 2,29 % de "NON" soit 256 voix contre 6 sur un total de 262 suffrages exprimés.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (123 167 cotisants, 96 225 prestataires). Elle recueille chaque année 2,6 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,6 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (220 millions d'euros en 2018), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr